

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 14/171 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A L'INSTAURATION D'UNE VEILLE D'OBSERVATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE AU SEIN DE L'OBSERVATOIRE ECONOMIQUE REGIONAL

---

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

L'An deux mille quatorze et le vingt-cinq septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FRANCESCHI Valérie, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTINI Ange, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à M. SANTINI Ange  
Mme BIANCARELLI Viviane à M. BASTELICA Etienne  
Mme CASALTA Laetitia à Mme BARTOLI Marie-France  
M. CASTELLI Yannick à M. ORSUCCI Jean-Charles  
Mme FERRI-PISANI Rosy à M. ORSINI Antoine  
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme CASTELLANI Pascaline  
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine  
M. NICOLAI Marc-Antoine à Mme NIELLINI Annonciade  
M. PANUNZI Jean-Jacques à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à Mme GRIMALDI Stéphanie  
M. SUZZONI Etienne à Mme FRANCESCHI Valérie

#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

FRANCISCI Marcel, GIACOMETTI, Josepha POLI Jean-Marie, RUGGERI Nathalie, TALAMONI Jean-Guy.

### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

**VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 56,

**VU** la motion déposée par Mmes et MM. Camille de ROCCA SERRA, Etienne SUZZONI, Antoine SINDALI, Stéphanie GRIMALDI, Valérie FRANCESCHI, Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI, Anne-Marie NATALI, Jean-Jacques PANUNZI, Ange SANTINI, Nathalie RUGGERI et Diane BEDU-PASQUALAGGI, au nom du Groupe « Rassembler pour la Corse »,

## **APRES EN AVOIR DELIBERE**

### **ARTICLE PREMIER :**

**ADOPTE**, après l'avoir amendé, la motion, dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** l'importance que la commande publique représente dans l'économie insulaire, plus directement dans les secteurs du BTP et des travaux relatifs aux infrastructures de transport,

**CONSIDERANT** que la dégradation des finances publiques a des répercussions négatives sur les délais de paiement qui ne cessent de s'allonger au détriment des entreprises qui voient leurs trésoreries mises à mal,

**CONSIDERANT** que la fragilité structurelle du tissu entrepreneurial insulaire, aggravée par la crise économique, ne peut durablement supporter les retards de paiement ni le manque de visibilité en terme de réalisation et de finalisation des marchés publics,

**CONSIDERANT** que la recrudescence manifeste des défaillances d'entreprises en Corse, + 13,6 % entre 2012 et 2013, témoigne de cette fragilité,

**CONSIDERANT** qu'à l'instar d'initiatives prises dans d'autres régions métropolitaines, un outil d'observation de la commande publique pourrait être instauré en Corse en partenariat avec les principaux maîtres d'ouvrage (CTC, départements, bailleurs sociaux, hôpitaux, etc...) afin de recenser les projets de travaux et de marchés publics, le but étant que les entreprises disposent d'un suivi précis de la commande publique,

**CONSIDERANT** que l'absence de lisibilité de la commande publique implique que certaines entreprises sortent dangereusement de leurs domaines de compétences et de qualifications dans le seul but d'assurer du chiffre d'affaire en faisant ensuite appel à une sous-traitance quasi totale de leur marché au détriment d'entreprises locales spécialisées utilisant leur propre main d'œuvre qualifiée,

**CONSIDERANT** que l'Observatoire économique de la Corse est désormais opérationnel dans le cadre du GIP Corse Compétences dont notre collectivité assure pour moitié l'administration et que le MEDEF de Corse, via une délégation représentative des secteurs concernés ont déjà posé les premières pierres de ce projet,

**CONSIDERANT** que, pour éviter la création d'une nouvelle entité et en vue de mutualiser les coûts de fonctionnement, l'Observatoire économique pourrait se voir confier la mission d'observation de la commande publique en Corse,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**MANDATE** le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse pour instaurer au sein de l'Observatoire économique régional une veille d'observation de la commande publique qui serait une interface entre structures publiques et entreprises et qui serait chargée de collecter les informations relatives aux marchés publics engagés, tant en terme de financement (versements, mandatements, etc...) que d'avancée des travaux (situation, prévisionnel de réalisation, etc...), et de les tenir à disposition des entreprises concernées.

**DEMANDE** qu'à cet effet, la Collectivité Territoriale de Corse prenne l'initiative de réunir les principaux maîtres d'ouvrage insulaires, les autorités des collectivités locales d'envergure, les responsables des Chambres Consulaires ainsi qu'une délégation représentative des branches concernées ».

### **ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 25 septembre 2014

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI